

Infirmiers : l'Ordre présente ses propositions pour réformer les urgences



© 2019 Les Echos Publishing

Dans le cadre de la « mission de refondation des services d'urgence » souhaitée par la ministre de la Santé, l'Ordre des infirmiers aimerait que ces deux propositions soient envisagées :

- l'instauration de quotas de patients par infirmier, variables en fonction du nombre de passages moyen aux urgences et selon les spécificités de chaque service.

Des normes existent déjà pour les services de réanimation, les soins intensifs ou la dialyse. Et la norme actuelle du Code de la santé publique prévoyant que : « L'effectif de la structure de médecine d'urgence est fixé de façon à ce que cette structure puisse assurer ses missions » est trop vague.

- une meilleure reconnaissance des compétences des infirmiers aux urgences. Les infirmiers ayant des compétences expertes, ils pourraient agir avec plus d'autonomie en coordination et coopération avec les autres professionnels de santé. Cette reconnaissance doit aussi être financière. Pour rappel, cette demande faisait partie des recommandations de la Cour des comptes dans son chapitre relatif aux urgences hospitalières dans son dernier rapport public. Mais lors des débats sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation

du système de santé, le Gouvernement s'était opposé aux amendements allant dans le sens d'un élargissement du rôle des infirmiers aux urgences...

© 2019 Les Echos Publishing